



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 janvier 2021

« Un Combat capital »

L'exposition du 40^{ème} anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France

Le Centre des monuments nationaux et le ministère de la Justice présentent l'exposition « Un Combat capital – 40^{ème} anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France ». À découvrir au Panthéon, du 8 octobre 2021 au 9 janvier 2022.

Portée par le garde des Sceaux Robert Badinter, la loi portant abolition de la peine de mort en France a été promulguée le 9 octobre 1981. Avancée fondamentale pour notre démocratie, elle s'inscrit dans un combat qui commence en Italie à la fin du XVIII^{ème} siècle et se poursuit aujourd'hui à travers le monde.

L'exposition proposée par le ministère de la Justice, en partenariat avec le Centre des monuments nationaux au Panthéon et avec le soutien de la Direction de l'information légale et administrative (DILA), offrira un éclairage sur les différentes étapes de l'abolition de la peine de mort en France jusqu'aux orientations actuelles vers l'abolition universelle. Après avoir évoqué les moments-clés de l'histoire de la peine de mort en France et les percées abolitionnistes, elle fera une large place aux débats d'opinion et aux procès de Roger Bontems et de Patrick Henry, fondateurs pour le combat de Robert Badinter, figure emblématique de l'abolition. Enfin, elle donnera à voir une représentation du monde qui compte aujourd'hui plus d'une centaine de pays abolitionnistes.

Photographies, gravures, manuscrits, Unes de presse ou documents d'archives permettront de se représenter un combat intimement lié à l'évolution de la société. Grâce à de nombreux documents audiovisuels, le visiteur pourra aussi appréhender tous les ressorts de cette question. Extraits du discours de Robert Badinter devant l'Assemblée nationale, le 17 septembre 1981, d'entretiens radiophoniques, de débats ou de journaux télévisés, de documentaires ou de magazines, chansons... Toutes ces voix, diffusées ou chuchotées à l'oreille du visiteur, le guideront dans ses découvertes.

Un livret d'exposition permettra de conserver la mémoire de cette visite.

L'ouverture de l'exposition coïncidera avec la Journée mondiale contre la peine de mort qui a lieu, chaque année, le 10 octobre.

Pour le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, « commémorer le 40^{ème} anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, c'est faire découvrir au grand public, notamment aux jeunes générations, le long cheminement qui a mené à l'une des plus grandes avancées démocratiques de notre pays. Ne pas l'oublier c'est s'assurer de son irréversibilité. »

J'ai mené jusqu'à la guillotine un homme qui n'avait jamais tué. Quand je suis sorti de là, je me suis juré que je n'accepterais jamais plus une justice qui tue et... que tous ceux qui encourraient la peine de mort et me demanderaient de les défendre, je le ferais. Robert Badinter (Extrait de l'émission « Les Repères de l'histoire » - 7 octobre 2001)

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Informations pratiques :

Place du Panthéon
75005 Paris
01 44 32 18 00
www.paris-pantheon.fr

Facebook: www.facebook.com/pantheondeparis
Instagram: www.instagram.com/pantheon.paris

Le CMN en bref

Sites archéologiques de Glanum et de Carnac, abbayes de Montmajour et du Mont-Saint-Michel, châteaux d'If et d'Azay-le-Rideau, domaine national de Saint-Cloud, Arc de triomphe ou encore villas Savoye et Cavois constituent quelques-uns des 100 monuments nationaux, propriétés de l'Etat, confiés au Centre des monuments nationaux.

Premier opérateur public, culturel et touristique avec près de 10 millions de visiteurs par an, le Centre des monuments nationaux conserve et ouvre à la visite des monuments d'exception ainsi que leurs parcs et jardins. Ils illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français. S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose à plus de 85 % sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des librairies-boutiques, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le Centre des monuments nationaux est un acteur de solidarité patrimoniale. Les monuments bénéficiaires permettent la réalisation d'actions culturelles et scientifiques sur l'ensemble du réseau. Par ailleurs, le CMN restaure et mène le projet d'ouverture de l'Hôtel de la Marine pour 2021 et du château de Villers-Cotterêts pour 2022. Enfin, le CMN s'affirme comme un acteur important dans le numérique avec l'Incubateur du patrimoine lancé en 2018.

France Culture et l'Ina, partenaires de l'exposition

France culture donnera rendez-vous aux visiteurs sur son antenne et sur son site internet pour découvrir ou redécouvrir l'histoire de l'abolition de la peine de mort en France à travers des émissions, des podcasts... L'Institut national de l'audiovisuel (INA) est également partenaire de l'événement.



Contacts presse

Ministère de la Justice
secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
presse-justice@justice.gouv.fr

Centre des monuments nationaux
Marie Roy
presse@monuments-nationaux.fr
01 44 61 21 86